

Liberté Égalité Fraternité

Bureau des prestations d'actions sociales

Affaire suivie par : Colette LIWENGE Tél. : 01 44 62 41 91 Mél : colette.liwenge@ac-paris.fr affaires.sociales@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine CS 40049 75933 PARIS Cedex 19

# **ALLOCATION AU LOISIRS-VACANCES DES ENFANTS**

(Action sociale d'initiative académique : ASIA)

Ces 4 aides ne sont pas cumulables entre elles. Elles peuvent s'ajouter à certaines prestations interministérielles versées pour le même séjour. (Cocher la case utile).
Vacances familiales
Colonies de vacances ou centres de vacances pour adolescents
Séjours linguistiques
Loisirs pendant les vacances (activités culturelles, sportives)
Cette prestation n'est versée que dans la limite des crédits disponibles. Le fait de remplir les conditions requises ne confère pas à l'agent un droit à l'obtention de la prestation. Elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.
Cette aide est fixée à <b>125 euros</b> par an et par enfant.
Demandeur
Demandeur
Nom et prénom :
Date et lieu de naissance :
N° de sécurité sociale :
N° de téléphone:
Courriel :
Adresse:
Situation familiale
Célibataire   Marié/e  Pacsé/e  Divorcé/e  Séparé/e  Veuf/ve  Union libre  Instance de divorce
Situation professionnelle
Titulaire   Stagiaire Contractuel(le)   Auxiliaire Retraité(e)
Date d'entrée dans l'EN : Corps : Grade :
Établissement d'affectation :
Public   Privé   Supérieur

	Personnes	vivant au foy	er	
Nom et Prénoms		ate de issance	Profession ou situation scolaire ou universitaire	
Conjoint, concubin ou pacsé :				
Enfants :				
Autres (lien de parenté) :				
	Situatio	n financière		
RESSOURCES MENSUELLES				MONTANTS BRUTS
Salaire <b>brut</b> du demandeur				
Salaire <b>brut</b> , chômage ou pension	-	n ou pacsé		
Complément de libre choix d'activ	-			
Salaire <b>brut</b> , chômage des enfant				
Pension alimentaire ou allocation		rant au favor		
Salaire, chômage ou pension des Autres ressources : (à préciser : r				
Autres resseurces : (a preciser : r	TOTAL	<u> </u>		
<u> </u>			<u></u>	
Éventuellement, situation particuliè	ere a detailler :			
	Séjour	ou activité		
Tableau à compléter obligatoirer	nent			
Nom et prénom des enfants	Dates de début et de fin de séjour ou des activités	vacances : Adresse complète du lieu du séjour ou des activités - colonies de vacance		<ul><li>vacances familiales</li><li>colonies de vacances</li><li>séjours linguistiques</li></ul>
Je, soussigné (e)et n'avo			certifie s	sur l'honneur l'exactitude d

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ Signature du demandeur :

## **BENEFICIAIRES**

Les personnels de l'académie de Paris rémunérés sur le budget de l'Etat, dont les enfants partent en colonies de vacances, en séjours linguistiques, en famille, dans la famille ou qui pratiquent une activité sportive ou culturelle, pendant les vacances scolaires, peuvent sous certaines conditions bénéficier d'une aide.

Les agents contractuels doivent être liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois et être en fonction au moment du séjour ou du stage de l'enfant ou des vacances.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre en position d'activité et être affecté dans l'académie de Paris.
- Etre retraité de l'Éducation nationale et avoir son domicile à Paris.
- Les enfants doivent être âgés **de moins de 20 ans** au moment du séjour ou des vacances et vivre au domicile du demandeur. Il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants porteurs de handicap.

### RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDERATION

Le salaire brut du demandeur, celui de toutes les personnes vivant au foyer ainsi que tous les autres revenus (fonciers, immobiliers, indemnités journalières, chômage, pensions alimentaires, etc...)

Pour une personne seule, il n'est tenu compte que de la pension alimentaire supérieure à 80 € par enfant

Les prestations familiales ne sont pas prises en compte à l'exception du complément de libre choix d'activité de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) et de l'allocation de soutien familial.

ENFANTS À CHARGE	RESSOURCES MENSUELLES <b>BRUTES</b> À NE PAS DÉPASSER		
de moins de 21 ans vivant au foyer	Ménage	Personne seule	
Sans enfant à charge	2 835 €	2 425 €	
1 enfant	3 140 €	2 730 €	
2 enfants	3 445 €	3 035 €	
3 enfants	3 750 €	3 340 €	
Par enfant en plus	+ 305 €	+ 305 €	

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

(Tout dossier incomplet et/ou non signé sera retourné)

- ❖ La copie de la dernière fiche de paie, du relevé des indemnités journalières (en cas de maladie ou de chômage) ou du bulletin de pension pour le demandeur ainsi que l'ensemble des personnes vivant au foyer.
- ❖ La copie de l'arrêté d'affectation pour les personnels titulaires ou stagiaires
- Pour les agents contractuels, la copie du contrat de travail (contrat initial égal ou supérieur à 6 mois)
- ❖ La copie du livret de famille ou de l'acte de naissance des enfants
- ❖ Veuf ou veuve d'un agent de l'Education nationale : la copie de la pension de réversion ainsi que le dernier bulletin de salaire du/de la conjoint(e) décédé(e).
- Pour les personnels divorcés ou séparés, la copie du jugement précisant l'attribution de l'hébergement régulier à l'agent demandeur
- La copie du jugement de tutelle
- La copie du dernier avis d'imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer
- Le relevé de la caisse d'allocations familiales
- Un relevé d'identité bancaire
- Le justificatif pour les colonies de vacances ou les centres de vacances pour adolescents, les séjours linguistiques, les loisirs pendant les vacances
- Une attestation de l'employeur précisant que le conjoint ou la conjointe ne perçoit aucune allocation similaire.

Dossier à compléter et à retourner de préférence par mail (<u>colette.liwenge@ac-paris.fr</u>) au SAMS, accompagné des pièces justificatives ou à défaut par courrier à l'adresse suivante :

SAMS - ASIA - Rectorat de Paris - 12 boulevard d'Indochine - CS 40 049 - 75933 Paris Cedex 19